

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18742

présenté par
Mme Ménard, Mme Thill et Mme Lorho

ARTICLE 49

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pourquoi vouloir créer un établissement public national à caractère administratif pour gérer le nouveau système de retraite alors même que des structures existantes pourraient être sollicitées ? Combien va coûter ce nouvel établissement public ? Car il est de notoriété publique qu'un tel établissement engendre des coûts conséquents.